

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 30 novembre 2018

Objet : _____ **Commission permanente**

Temps forts de la commission permanente du 30 novembre 2018

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 30 novembre 2018 à 10h, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 51 rapports. Valorisation des canaux et voies de navigation, soutien aux communes à faible population ainsi qu'à l'action culturelle de proximité et aide sociale à l'enfance étaient au cœur des débats.

Le Département poursuit sa mobilisation envers les canaux et voies de navigation

Près de 12 000 € ont été accordés par le Département à l'association Cœur de Loire de Meung-sur-Loire pour la construction et l'équipement d'un bateau à passagers de 12 personnes, afin de développer les promenades en bateau.

Près d'1 million d'euros pour aider les communes à faible population

Dans le cadre de sa politique *Mobilisation en faveur des territoires*, le Département du Loiret a alloué une subvention totale de près d'1 million d'€ aux communes de son territoire, pour la réalisation de divers projets. À titre d'exemple, la commune de Boiscommun bénéficie d'une aide financière de plus de 10 000 € pour le remplacement de 32 appliques d'éclairage public. La commune de Chatillon-le-Roi a quant à elle bénéficié d'une subvention de plus de 12 000 € pour la réalisation de l'aménagement paysager de la rue des Alouettes.

Le Loiret s'engage en faveur l'action culturelle de proximité

Plus de 65 000 € sont consacrés par le Conseil départemental en faveur du soutien à l'action culturelle de proximité. Par exemple, l'association *Rencontre avec le Patrimoine Religieux* bénéficie d'une subvention de 11 000 € pour le recensement des vitraux des églises du Loiret. Le Département attribue notamment une subvention de 1 500 € à la commune de Fontenay-sur-Loing pour la réalisation d'une soirée cabaret. La Société des Artistes Orléanais bénéficie également d'une aide financière de 1 500 € pour l'organisation du 111^{ème} salon à la Collégiale.

Soutien aux associations œuvrant dans le champ de l'Aide sociale à l'enfance

Le Loiret accorde une subvention totale de plus de 60 000 € à 7 associations œuvrant dans le champ de la prévention précoce et la prévention primaire. À ce titre, une aide financière de plus de 14 000 € a été allouée à la Croix Rouge Française pour le soutien de mineurs non accompagnés. L'association L'Acheminée, structure de la petite enfance complémentaire aux dispositifs de garde, bénéficie quant à elle de 12 000 €.

161 000 € pour soutenir les bailleurs sociaux du territoire

Le Département accorde une subvention totale de 161 000 € à 3 opérations de bailleurs sociaux, au titre de sa politique d'*Aide aux surcoûts liés à des fondations spéciales* et d'*Aide à l'équilibre pour des projets atypiques répondant à des priorités départementales*. Ainsi, LogemLoiret a reçu une aide financière de 92 000 € pour des surcoûts ayant eu lieu dans le cadre de la construction de 24 logements (18 PLUS et 6 PLAI neufs) à Bellegarde.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 1^{er} mars 2019.

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr